

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
CALVI-BALAGNE

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil 33		
Présents 17	Absents 14	Procurations 2
VOTE PUBLIC		
Pour 19	Contre 0	Abstentions 0

Date de convocation : 05/04/2012

Date d'affichage :

**OBJET :**

**ZONE D'ACTIVITES DE  
CANTONE**

**VENTE DE LA  
PARCELLE E 554**

Certifié exécutoire par le  
Président, compte tenu de la  
réception en Sous-Préfecture.

*Délibération transmise à la  
Sous-Préfecture de CALVI,  
le*

L'an deux mil douze, et le onze du mois d'avril, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Gilles BRUN, Président.**

**Présents :** MM. G. BRUN – I. BENIGNI – JB. CECCALDI – P. CECCALDI – A. FALCUCCI – P. GUGLIELMACCI – P. GUIDONI – J. LUCIANI représenté par A. ALBERTINI – M. LUCIANI – F. MARCHETTI – JM. NOBILI – M. PARIGGI – R. POIRON – R. SANTELLI – A. SANTINI F. SEVEON – JM. TEALDI.

**Absent(s) :** MM. – D. ANDREANI – PF. ANGELINI – JP. ANSALDI – D. BICCHIERAY – L. BICCHIERAY – MD. CLAVEAU – J. EMMANUELLI – JJ. LEWIS – JB. MARIOTTI – E. MUNIER – MT PETRUCCI – JP. PINELLI – E. SUZZONI – I. TOMMASINI.

**Absent(s) ayant donné procuration :** E. CECCALDI à P. GUIDONI – E. MARCELLI à G. BRUN.

**Secrétaire :** JM. TEALDI

Le Président rappelle à l'assemblée l'acquisition de la parcelle cadastrée section E n°554 pour une surface de 1818 m<sup>2</sup>, issue d'une division de la parcelle E120 située en bas de zone d'activités de Cantone, destinée initialement à accueillir les trois projets suivants : l'aire d'accueil des gens du voyage, un lot à intégrer au lotissement de la zone d'activités ainsi que le précédent projet de recyclerie. Cette acquisition foncière, qui était dès l'origine destinée à la revente, a été approuvée par l'assemblée délibérante le 25 mai 2009.

Ce bien immobilier est devenu propriété privée de la communauté de communes par acte notarié en date du 3 février 2011 pour la somme de 36 360 €, soit un prix unitaire de 20 €/m<sup>2</sup>.

L'estimation actualisée de la valeur vénale de ce terrain peut être fixée à 25 €, tel qu'il résulte de l'avis du service des domaines.

Le Président propose ainsi au conseil la cession immobilière de la dite parcelle à la société SONATRAQ, représentée par Monsieur Abbès FARES pour le prix unitaire de 25 € le mètre carré, soit un montant global de cession de 45 450 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**APPROUVE** la cession immobilière de la parcelle E 554 d'une contenance de 1 818 m<sup>2</sup> située en bas de zone d'activités de Cantone à Calvi à la Société SONATRAQ, n° R. C. S. BASTIA 523 063 204, Siège Social : Esco Avenue Santa Maria – Immeuble San Francesco – 20260 CALVI pour un prix de vente de 45 450 €.

**DESIGNE** Maître CIAVALDINI Gérard, notaire à Calenzana, pour l'établissement de l'acte.

**AUTORISE** le Président à passer et signer tout document à venir relatif à cet objet.



Fait et délibéré, le 11 avril 2012

Pour copie conforme

**Le Président**

